

L'État ne doit pas s'occuper de l'instruction supérieure

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb043_f0449

SourceBoite_043-24-chem | Éducation.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 04/05/2021

L'Etat ne doit pas s'occuper de l'éducation ^{supr}

(Adam Smith)

449

"S'il n'y a ni autre institution publique, ni éducation, alors il ne s'enseignent aucun sc., aucun système, ou cours d'instruction et il n'y est ni que demande, i.e. aucun que les caractères du bien ne rendent ou nuisent ou avantageux ou convenable d'apprendre. Un maître particulier ne trouverait jamais son compte à instruire, ni tenter d'être reconnu utile, que par un prix déraisonnablement élevé, ni à instruire de ces sc. qu'on regarde d'un pur amour de vanité et de vanité indigne, aussi inutile que l'éducation. De tels systèmes, de telle sc. ne peuvent avoir d'utilité ailleurs que d'être érigés en corps par l'éducation."

BnF MSS Richesse de la nation.

Livre V. chap 2

(t II - t 441)

